

**Les Résolutions
adoptées par
l'Assemblée Générale Extraordinaire
du 28 Juillet 2017**

Première Résolution :

Conformément aux dispositions de l'article 215 du code des sociétés commerciales, l'Assemblée générale Extraordinaire décide de changer le mode de gouvernance de la société en optant pour la séparation des fonctions de Président du Conseil de celle de Directeur Général.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution :

En conséquence de ce qui précède et afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi 2009-16 du 16 mars 2009, L'Assemblée générale décide de modifier les articles 1, 2, 10, 12, 15, 18, 20, 21, 23, 24, 26, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 35, 36, 38, 39 bis, 41, 51, 53, 55, 56 et 60 , tels qu'ils figurent dans le projet des statuts dans sa version mise à jour qui lui a été présentée.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'adopter les statuts mis à jour tels qu'annexés aux présentes

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou copie des présentes pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôts et de publication prévues par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.